L'IMPRIMERIE DE L'ABEILLE.

Est situé rue de Chartres, No. 110, entre St Louis et Conti.

CONDITIONS:

DIX PIASTRES PAR AN—Payables six mois d'avance ; et on n'abonne pas pour moins d'un an.

Aucun abonnement ne sera arrêté, à moins que les arrérages ne soient payés, et à moins que celui qui voudra renoncer son abonnement, en ait fait connaître son intention par écrit au BUREAU DE L'ABEILLE, huit jours avant l'expiration du trimestre courant.

Les avis se publient en ANGLAIS ET EN FRANÇAIS et on ne les admet pas dans une seule langue. Le prix est d'une piastre pour DIX LIGNES, ou moins, pour chaque insertion, la première comptant double.

Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui les auront envoyés.

On prend des abonnements à l'année, pour publier les avis à des prix raisonnables.

Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu à moins qu'on n'indique quelqu'un en ville chargé de payer régulièrement. Les lettres adressées à l'Editeur doivent être affranchies; dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

LES personnes suivantes forment la direction de la Banque du Carrollton :

D. F. BURTHE, président.

L. Millaudon,	J. Kohn,
H. G. Schmidt,	H. C. Cruger,
Charles Bilgey,	Placide Forestall.

John Nicholson, caissier.

Comité du chemin à coulisses.

F. F. Burthe,	L. Millaudon,
H. G. Schmidt.	1e juillet

Bureau de la presse à coton à vapeur de la Levée.

ON recevra jusqu'au 6 du courant des demandes pour des places d'agent, et de trésorier et secrétaire de la compagnie. On exigera des répondans et de bonnes sûretés. Par ordre de la direction,

1er juillet JOHN B. LEPRETRE, président.

BUREAU D'ASSURANCES COMMERCIALES,
Nouvelle Orléans, 29 juin, 1835.

LES Directeurs ont ce jour déclaré un dividende de 3 pour cent sur le montant versé, provenant du net produit des bénéfices de la compagnie depuis le commencement de leurs opérations le 4 mai dernier, payable aux actionnaires, ou leurs ayans ceuse, après le 6 juillet suivant

30 juin ANDW CARMSTRONG, secrétaire.

A UNE assemblée des directeurs de la Compagnie du Desséchement des Marais de la Nouvelle Orléans, tenue à la Nouvelle Orléans le troisième jour de juin courant il a été

Résolu que tout le montant du fond capital de la dite compagnie qui a été souscrit, sera payé dans le courant de la présente année 1835, de la manière suivante, savoir : $30 sur chaque action payables au premier lundi de juillet, $30 au premier lundi de septembre et $30 au premier lundi de novembre prochain.

Mora—Les souscripteurs au fond capital de la compagnie ci dessus nommée, sont informés que, confirmant la résolution mentionnée plus haut, le premier paiement sera dû le lundi 6e. jour de juillet; et ils sont dûment notifiés que le dit montant sera reçu à la Banque de l'Association Consolidée.

8 juin—1m C. WATSON, secrétaire.

AVIS.

LE public est prévenu que la société qui existait entre MM. H. L. Chote et A Marion, est dissoute d'un commun accord, à dater du 10 juin 1835.

M Ed. L'hote reste seul chargé de la liquidation de la société.

Il profite de cette circonstance pour annoncer au public qu'il vient d'ouvrir à la Baye St Louis, en face le wharf, un établissement désigné sous le nom d'*Hôtel du Bélair*.

La belle situation de cet hôtel, la proximité du débarquement, et de l'embarquement sont trop avantageusement connus pour entrer dans aucun de grands détails.

Madame L'hote justement appréciée par les soins et les attentions qu'elle a prodigués aux personnes qui ont logé dans les maisons qu'elle a dirigées ces dernières ans à l'hôtel de la Marine, quelle tenait à la Nouvelle Orléans, sera seule à la tête de la direction intérieure de la maison.

M Ed. L'hote ose croire que les personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance trouveront dans son hôtel propreté, soins, exactitude et prévenance.

Il a un bon cuisinier français, on y trouvera logement, pension, table d'hôtel, et vin à chaque repas.

2 juillet—1f ED. L'HOTE.

HOTEL DE MANDEVILLE.

LE soussigné prévient ses amis et le public que son établissement sera prêt à recevoir les personnes qui le visiteront le 28 juin. Époque à laquelle il pourra prendre 40 pensionnaires et plus—pour ceux qui connaissent la superbe situation de cet établissement, les détails seront inutiles. Mais le soussigné croit qu'il est utile d'en faire connaître au public les divers avantages.

Mandeville est situé à environ 20 milles de la Nouvelle Orléans, sur les bords du lac Pontchartrain, la terre s'élève de 12 à 15 pieds au dessus de la marque des hautes eaux, et l'excellent air que l'on y respire, le rend un des lieux les plus sains—en effet la situation singulière de ce local, semble en exclure toutes les maladies épidémiques. La pêche y est abondante, et la chasse agréable, les provisions, vins et liqueurs seront de la première qualité, et rien ne sera négligé de ce qui pourra contribuer aux agrémens et aux plaisirs de ceux qui l'honoreront de leur patronage. Dans ce but, il s'est procuré des bateaux, des pirogues, une chaise, des chevaux et un tir au pistolet. Les familles trouveront des appartemens particuliers. Deux steamboats partant alternativement de la Nouvelle Orléans, établiront une communication journalière et non interrompue entre cette ville et Mandeville. Le temps pour la traversée n'excédant jamais 2 heures et demi. Les bains étant de première nécessité pendant les chaleurs excessives de l'Eté, une maison de bain a été construite sur le lac, et un quai spacieux rend le débarquement on ne peut plus facile et sans aucun danger.

N B—Pour l'heure du départ des steamboats, voyez l'avertissement de Delta.

17 juin—tf JOHN DAVIS.

HOTEL MARIGNY.

ENCOIGNURE des rues Victoire et le Chemin à Coulisses du Lac Pontchartrain.

Le propriétaire de cet établissement a l'honneur d'appeler l'attention du public sur cet Hôtel, meublé et garni dans un style jusqu'alors inconnu dans ce pays.

Ni peines, ni dépenses seront épargnées par tous les employés dans cet établissement pour satisfaire aux exigences du public.

Les pensionnaires seront logés convenablement dans des chambres très agréables.

Il y a un salon meublé avec le plus grand luxe pour les dames, situé au 2me. étage et adjoignant se trouve une chambre où l'on peut avoir constamment des glaces, du soda, des cordiales, pâtisseries &c.

Cet établissement est très convenable pour les messieurs et dames qui, voulant partir par les chars du chemin à coulisses, manquent l'occasion mais trouvent dans cet établissement, non seulement un lieu de repos mais encore un lieu de récréation qui les console de leur désappointement. Les personnes trouveront aussi une *halte* très agréable.

Ce superbe établissement a été monté au prix d'énormes dépenses ; mais le propriétaire en a couru les risques sachant bien que les habitans de la Nouvelle Orléans n'ont, dans le monde entier, aucuns rivaux pour les encouragemens accordés à de louables efforts.

2 mai 1f WAYMOUTH

A LOUER,

Le logement de la maison numérotée 79 sur la Levée—demeure fort agréable. On peut entrer de suite en jouissance. S'adresser à

6 juillet WM. HOLMES & Co.

A LOUER pour le 1er. janvier 1836—La belle maison à deux étages, formant l'encoignure des rues du Canal et du Camp, appartenant à Mr. Prado. Dans cette maison on peut établir un superbe magasin dans le bas et loger une nombreuse famille dans les étages supérieurs. S'adresser sur les lieux au propriétaire 21 mai

PROPRIÉTÉS A LOUER.

Le soussigné offre à louer l'établissement spacieux situé rue St. Louis, entre les rues Trémé et Marais, le second lit plus bas que Remparts, et à cinq minutes de marche de la Bourse Hewlett. Cet établissement est composé d'une maison de quatre appartemens, d'une grande écurie, et magasin et un manège, cuisine et diverses chambres à domestiques.

JULES LE BLANC, rue Royale, no 103.
22 avril A. WARTELLE, 189 rue Royale.

MOULIN A SCIE.

LE moulin à scie appartenant ci devant à M. Byrne est maintenant en opération complète et en état d'exécuter toutes les commandes pour quelque bois que ce soit ; une boite pour la réception de commandes de planches, ou pour quelque communication que ce soit est exposé au bureau de la Compagnie d'Assurance de Commerce, une porte après la Bourse de l'Arcade, ou toutes les personnes qui voudraient faire quelque commande, ou qui auraient quelque affaire, avec le susdite compagnie, peuvent déposer leur demande.

JAMES W BYRNE, agent,
26j—1m compagnie du moulin à scie d'Orléans,

AVIS.—William F. et Elisha D. Hyde, faisant jusqu'à présent le commerce sous la raison W F & E B Hyde & Co, ce sont associés dès ce jour M. Nicholas Delaplaine. Ils continueront le commerce de marchandises sèches en gros sous la raison W F & E D Hyde & Co,

W. F. HYDE.
E. D. HYDE,
N DELAPLAINE.

1er juillet—tf

AVIS—Si un nommé *Jean Baptiste Emile Gaubric* qui est arrivé ici en 1833, à bord du navire Œdipe de Bordeaux, veut avoir la complaisance de passer chez les soussignés, il lui sera fourni des communications importantes au sujet de sa famille. S'il est absent, ses amis et connaissances sont invités à nous désigner le lieu qu'il habite.

7 juin—tf CARRIERE & BORDUZAT,
no 11, rue St. Louis.

ON DEMANDE

SUR le champ, un négresse blanchisseuse, une autre bonne repasseuse et un cuisinier ou cuisinière.

Un Maître, bon cuisinier trouvera aussi de l'emploi en s'adressant au bureau de l'Abeille. 26 juin—tf

POUR LA MOBILE, devant toucher à la Baie St. Louis, à la Passe Christian, à Beloxi et à Pascagoula.—Les bateaux à vapeur PLANTER & SUN feront à l'avenir les voyages de la Nouvelle Orléans à la Mobile deux fois la semaine, et toucheront aux lieux ci dessus précités, dans chaque voyage. Pour la commodité des passagers, les dits bateaux ne prendront aucun fret si ce n'est celui que les passagers voudront emporter pour leur usage.

Ils partiront tous les lundis et jeudis dans l'après midi de la Nouvelle Orléans immédiatement après l'arrivée des chars de 4 heures. S. CHANDLER.

(Nous sommes invités d'annoncer que le bateau le Planteur qui fait maintenant les voyages de la Nouvelle Orléans à la Mobile sous le commandement du capitaine Stephen Chandler, n'est point le même qui était employé sur le Mississipi. 9j—1m

Le superbe bateau à vapeur, neuf et fin marcheur, MERCHANT, capitaine Joe Swiler, partira du lac à l'extrémité du chemin à coulisses chaque mercredi, à l'arrivée des chars de 8 heures du matin, pour

La Baie St. Louis,
Pass Christian,
Baie de Beloxi,
Pascagoula et
Mobile.

Et chaque samedi matin, à la même heure, pour les ports ci dessus et Pensacola, touchant de retour à tous les ports intermédiaires.

Pour plus amples renseignemens s'adresser à bord au capitaine Swiler, ou à GILBERT VANCE,
JOHN KILSHAW, jr.
JAMES CURREL,
agents.

7 juil 1f

POUR ST. LOUIS.

Le superbe bateau à vapeur neuf MOGOL, ayant une chambre haute, capitaine Jno. F. Hunt, est attendu journellement, et partira positivement le 1a du mois, pour cette destination et les postes intermédiaires. Pour fret ou passage s'adresser à FORSYTH, GOODWYN & Co.

Le Mogol prendra aussi des passagers pour Louisville et autres ports sur l'Ohio, s'étant arrangé avec des petits bateaux à vapeur pour leur transport—ce bateau ayant une vaste chambre haute et des chambres particulières, offre aux passagers un moyen de transport aussi commode et aussi économique que quelque bateau que ce soit sur le fleuve

8 juil

POUR LOUISVILLE CINCINNATI, & LES PORTS INTERMEDIAIRES.

Le bateau à vapeur neuf et fin marcheur REVENUE, ayant une chambre haute, commandé par le capitaine S G Moore partira pour les ports ci-dessus, Dimanche le 12 du courant, à 10 heures du matin, Pour le reste du fret ou le passage, ayant de bons emménagemens, s'adresser à bord, ou à

GRIFFITH & BARNES,
no 57 Nouvelle Levée.

6 juillet

POUR LOUISVILLE & CINCINNATI.

Le nouveau bateau à vapeur d'un léger tirant d'eau ROB ROY, ayant une chambre haute, commandé par James L Wilson, est attendu de jour en jour et doit repartir sans délai pour les destinations susdites et les postes intermédiaires. Pour fret ou passage, ayant de bons emménagemens, s'adresser à

7 juil FORSYTH, GOODWYN & Co.

POUR MANDEVILLE & MADISONVILLE.

Le bateau à vapeur DELTA, capitaine Sheridan, partira régulièrement du lac Pontchartrain, tous les dimanches à 9 heures précises du matin, pour Mandeville et repartira pour la Nouvelle Orléans, à 6 heures du soir.

Les mardi et jeudi le Delta partira du lac Pontchartrain à 9 heures précis du matin pour Mandeville et Madisonville, et repartira de Madisonville à 9 heures du matin, passant par Mandeville tous les mercredi et vendredi.

Les samedi le Delta partira du lac Pontchartrain à 5 heures précises du soir pour Mandeville et repartira de suite pour la Nlle Orléans pour être prêt le dimanche à l'heure accoutumée.

Le prix du passage, les samedi et dimanche sera d'une piastre par personne, les autres pour $2. à l'exception des propriétaires de Mandeville qui ne paieront qu'une piastre.

Les personnes sont priées de se rendre par le char de 8 heures de matin.

N. B.—Les départs seront aux heures fixées, l'on n'attendra personne. 25 juin—tf

EXCURSION DU DIMANCHE.

Prix réduit à une piastre,

Pour Madisonville, en droiture.

Le bateau à vapeur CORSAIR, capitaine Knight, partira du lac, tous les dimanche, jusqu'à ce qu'un avis contraire en informe le public, à 9 heures A M et repartira le même jour de Madisonville à 4 heure P M.

Les passagers devront prendre le char de 8 heures A M. S'adresser au capitaine à bord ou à

26 juin W BAGLEY, agent.

POUR LA HAVANE—Le 9 du courant.

La goëlette fine voilière, doublée, cloue et chevillée en cuivre, CREOLE, capitaine Bockeep, enregistrée A 1, partira Jeudi. Pour fret ou passage ayant de beaux emménagements, s'adresser à bord, entre les rues Conde et Bienville, ou à

HARRISON, BROWN & Co.
9 juil no 117, rue Royale.

POUR LOUER OU FRETER.

Pour la Havane, Campêche ou un port des Etats Unis Le beau brick EVELINE, d'une marche supérieure, capitaine Ja J Jackson, est prêt à recevoir un chargement. Pour les conditions, s'adresser à

8 juin—6 QUERTIER & BOUTIN.

POUR ST YAGO (de Cube.)

Passage seulement.

La goëlette fine voilière ECLIPSE, capitaine Delvaille, ayant la majeure partie de son chargement engagée, devant partir du 12 au 16 courant, s'adresser à bord, vis-à-vis la rue St Louis, ou à

A. DELPEUCH, rue Chartres,
7 juillet—4 entre Toulouse et St Pierre.

POUR TAMPICO.

La belle goëlette fine voilière NELSON, capitaine Gutierez, peut recevoir quelques passages, et ayant déjà tout son chargement arrêté, partira positivement trois jours après cette date. S'adresser à

A R MIRANDA.
2 juil—3 no 52 rue St Louis.

POUR LA HAVANE.

La goëlette CREOLE remarquable par sa marche doublée et chevillée en cuivre, notée A 1. Pour fret ou passage s'adresser à

HARRISON BROWN & CO.
30 juin Rue Royale No. 117.

La goëlette fine voilière BETSY HAMILTON, capitaine Bouvet, du port d'environ 600 barrils est prête à prendre un chargement pour un des ports du Mexique, (celui de Tampico serait préféré) pour les conditions s'adresser à bord, entre les rues Conti et Bienville, ou à

8j uin—tf J. PRATS & FILS

POUR BRAZORIA TEXAS.

La goelette fine voilière, chevillée en cuivre MARY JANE, capitaine Griffen, partira incessamment. Pour fret ou passage, s'adresser à

WILLIAM BRYAN.
9 juin no 19 rue de la Commune.

INSTITUTION BELLANGER,

Sous la direction de M. Caboche.

MR. CABOCHE, ayant succédé à Mr. Bellanger dans la direction de l'institution de jeunes gens, située chemin du Bayou, invite tous les pères de famille qui ne connaissent pas la méthode JACOTOT, que l'on suit dans cet établissement, à assister aux leçons qu'il donne à ses élèves. Les faits pourront contribuer plus que tous les discours, à porter la conviction dans les esprits.

27 juin—3pe—tf

AVIS.—Mes occupations ne me permettant plus de donner de leçons particulières, j'invite les familles qui avaient mis en moi leur confiance à la reporter sur M. Pédarré, professeur distingué, qui suit exactement la même méthode que moi.

Mr. Pedarré demeure chez M. Frémaux rue Royale, près le rue Toulouse, No 137.

30 juin CABOCHE.

AVIS—Il est par le présent donné avis aux personnes qui peuvent avoir des réclamations contre la succession de Mr. Jean Maignan de les faire connaître à dame Athalie Gleise sa veuve; et celles qui doivent à la dite succession sont priées de solder leurs comptes dans le plus bref délai, entre les mains de la dite dame veuve Maignan.

30j—10

CHAUX DE THOMASTOWN A VENDRE.

LE soussigné a reçu directement de Thomastown et offre à vendre à des termes accomodans, 1000 barrils et plus de chaux de pierre, livrables à son magasin rue des Champs Elysées, entre les rues de la Victoire et de la Levée, vis-à-vis le hangard du rail road. A vendre du foin de première qualité s'adresser à

8 juin—30 A. MARIGNY.

UN homme un peu avancé en âge désirerait trouver une place d'instituteur sur une habitation ou dans une paroisse ; il connaît le français, l'anglais et l'espagnol. Il donnera des renseignemens satisfaisans concernant sa morale et sa probité à ceux qui voudront bien l'honorer de leur confiance. S'adresser à M. Jérome Bayou, éditeur de l'Abeille

6 juin—tf

BANQUE DU KENTUCKY.

AVIS—Est par le présent donné aux actionnaires résidants en cette ville que le 4me versement de $10 par actions, sera payable à la Banque Commerciale de la Nouvelle Orléans le 29 du courant. W GHEWES,

11 juin—16 agent pour la Banque de Kentucky

850 Barrils de farine; 30 boucaudes de porc fumé ; 40 do de jambons recouverts à vendre par 2 juillet J F [illegible] & Co.

$10 DE RECOMPENSE.

Il a disparu depuis un mois environ un mulâtre créole nommé JOHNS, âgé d'environ 22 ans, taille de 5 pieds parlant français et anglais. La seule remise qu'on puisse faire de ce dit mulâtre est qu'il a beaucoup de vers blancs au visage, ayant l'habitude de travailler à bord des navires.

La récompense ci-dessus sera payée à quiconque le ramènera chez son maître, ou le logera dans une des geoles de cet Etat. A MAGNON, 9 juillet

$50 DE RECOMPENSE.

Parti marron de l'établissement des soussignés, dans la matinée du 6 courant, le nègre américain SAM, taille ordinaire, figure pleine, assez bien pris, joli nègre, ayant un air audacieux, sans marque particulière, âgé d'environ 22 ans. Il était vêtu lors de son départ d'un pantalon bleu et d'une redingotte verte, collet de velours noire, et d'un chapeau noir à haute forme ; il a emporté sa malle de cuir noir, contenant ses effets, parmi lesquels se trouvent une redingotte lie de vin avec collet de velours, et un habit de drap vert, avec un chapeau blanc, et comme il a aussi emporté de faux papiers, on pense qu'il se fera passé pour libre sous le nom d'Alfred. La susdite récompense sera donnée à quiconque arrêtera ou logera dans une des geoles de cet Etat, la dit nègre.

Les capitaines de navires, bateaux à vapeur et autres embarcations, sont prévenus de ne point le recevoir à leur bord, sous peine d'être poursuivis avec toute la rigueur des lois. BARBARIN & HILL.

8 juillet—tf

Détenus à la geôle de la Paroisse Jefferson le nègre SIMON, se disant appartenir à M Miller. Et le nègre NED, se disant appartenir à M Baithier. Les propriétaires sont priés de les réclamer conformément à la loi.

JACQUES CHARBONNET.

7 juil 4f

$25 DE RECOMPENSE

Seront payés pour l'arrestation du nègre TAMES, âgé de 22 ans, mince mais osseux, portant favoris. On ne peut dire exactement sa taille, ni donner d'autres renseignemens. Il est parti marron le 1er juillet, à 3 heures P M, quelques instans avant le départ du bateau à vapeur *Lafourche*, à bord du quel il devait s'embarquer avec le détachement envoyé dans le haut du fleuve par la direction des travaux publics.

Pendant tout le mois dernier il a été sous la surveillance de M Philippe Bonté, à un demi mille au dessous de la ville.

S'adresser à E Rousseau secrétaire de la direction des travaux publics, rue Toulouse no 27. 3 juil—6,3pe

Il a été arrêté hier matin par le soussigné, un nègre qui semblait être en marronage. Ce nègre s'appelle LOUIS et appartient à Jean Pain. Il a été conduit de suite en prison; lorsqu'il fut arrêté il portait avec lui un paquet contenant des chemises de femme, un voile de tulle blanc, quelques mouchoirs de batiste, une paire de boites, six cuillers et quatre fourchettes d'argent.

Le propriétaire de ces divers objets est invité à venir les réclamer en payant toutefois les frais de gazette.

2j ANDRE GALLE, rue Trémé, encoig Dumaine

LE consigné prévient ceux qui cela peut intéresser, qu'une négresse, peau rouge, disant se nommer HACHÉE, et appartenir à M. don Miguel, décédé d'après son rapport depuis son marronnage, s'est rendue à lui dans une course contre des nègres marrons; il invite en conséquence les héritiers ou ayant-cause, ou toute autres intéressés, à venir en prouvant sa propriété sur la dite esclave, et payant les frais la réclamer sur l'habitation de M. Antoine Bienvenu, paroisse St. Bernard, six milles au dessous de la ville et du même bord.

2j—6 A. BIENVENU.

$20 DE RECOMPENSE

Quiconque arrêtera et mettra en sûreté le mulâtre JOE, âgé de 20 ans, taille 5 pieds 4 pouces, bien constitué, ayant une légère cicatrice à la figure, il n'a pas de barbe, et parle français et anglais.

Les capitaines de navires et de bateaux à vapeur qui le prendront à leur bord seront poursuivis suivant la loi. S'adresser rue Royale, no 103, chez

15 mai J. LEBLANC & co

EAUX MINÉRALES.
BOISSONS GAZEUSES.

EAUX médicinales de toutes sortes telles que Vichy, Sedlitz, purgative de magnesie à 50 cents la bouteille, Eau gazeuses de Seltz et carbonisée à 12 1-2 cents la bouteille par abonnement, en rendant les verres.

Boissons gazeuses, aromatisées telles que citron, menthe, orange, fleurs d'orange, etc. punch gazeux, etc, à 25 cents la bouteille, en rendant les verres.

Nous appelons particulièrement l'attention du public sur l'eau gazeuse de Seltz qui remplace aujourd'hui l'eau ordinaire sur toutes les bonnes tables d'Europe.

RIVET SYBOLD & co.

Eaux Minérales Factices.

RIVET, SYBOLD & CO.

Rue St. Pierre No. 25, entre Chartres et Levée.

L'USAGE des eaux minérales est aujourd'hui généralement répandu en Europe. Leur effet salutaire comme moyen préventif est prouvé par un seul exemple on sait que l'apparition du choléra à Paris en 1832 y fit tripler la consommation de l'eau de Seltz, et depuis lors elle a remplacé l'eau ordinaire comme boisson de table. Les docteurs et le public verront nous pensons avec plaisir s'élever un établissement qui manquait à cette ville.

Nous laissons aux docteurs le soin de décider jusqu'à quel point il est possible au chimiste d'imiter la nature et de réussir dans ces contrefaçons, mais nous croyons être d'accord avec eux en disant que s'il ne faut pas attendre des produits fabriqués, les effets merveilleux qui ont accompagné l'administration des eaux minérales naturelles prises pour les malades aux sources même d'où elles sourdent, on peut affirmer que les eaux minérales factices présentent un puissant et facile moyen de guérison, et que les produits fabriqués l'emportent beaucoup sur les produits naturels transportés, surtout à de grandes distances.

Nous avons retardé jusqu'à ce jour de signaler au public la création de notre nouvel établissement parceque nous voulions avant tout acquérir des titres à sa confiance en soumettant nos produits à l'examen de la société médicale de la Nouvelle Orléans, nous extrayons les lignes qui vont suivre du rapport fait au nom de cette société par une commission composée de Messrs. Delpeuch, Tricou et Lambert.

" Dans un certain nombre de cas, les eaux factices l'emportent par leur utilité thérapeutique sur les eaux naturelles." " Le fabricant peut pour ainsi dire approprier ses eaux au gré du médecin, à la maladie et au malade."

" Notre principal but dans la rédaction de ce rapport a été de revêtir Messrs. Rivet, Sybold et Barthe du caractère qui leur est propre en leur assignant dans l'esprit du public la place qu'ils doivent y occuper." " D'ailleurs les connaissances de M. Barthe comme chimistre ont été mises en évidence par les épreuves auxquelles il a été soumis en France." Il a rempli pendant trois ans les fonctions de professeur de chimie et de physique des cours publics de la ville de Marseille.

" Rendons grâce à Messrs. Rivet Sybold et Barthe de l'heureuse idée qu'ils ont eue de fonder un établissemen que réclamait une ville aussi importante que la notre."

" C'est pour nous un devoir en même temps qu'un plaisir d'encourager de si louables efforts et de contribuer par notre bienveillance à la prospérité d'un établissement dont le moindre mérite est l'utilité publique."

Ce rapport est signé par Messrs. Fortin président, Pieussan secrétaire, Delpeuch, Tricou et Lambert rapporteurs.

20 juin—1f RIVET SYBOLD & Co.

LE soussigné étant sur le point de quitter le pays prie les personnes auxquelles il pourrait devoir de lui présenter leurs comptes à l'Hôtel de la Marine, rue de la Levée, entre les deux marchés.

1j—1 A. RIVEREAU.

AVIS AU PUBLIC.
CHANGEMENT DE DOMICILE.

P FOY, *Sculpteur, Marbrier, Doreur et Ornemaniste*, informe respectueusement le public qu'il a transporté son Atelier à l'encoignure des rues St Louis et Bayou ; où il exécute avec élégance et solidité, toutes sortes d'ouvrages en *Marbre, Pierre, Stuc* et *Plâtre*, tels que *Mausolées* dans les goûts antiques et modernes; *Bas-Reliefs, Cheminées, Tables, Cadrans &c.*

Il répare les pièces *cassées* ; il rebranchit les *Vases* et *Urnes d'Albâtre* endommagées, et les remet à neuf. 11 mai

VACCINATION GRATUITE.

LE public est prévenu qu'on vaccinera gratuitement les personnes indigentes tous les vendredis, de une heure à trois, dans la maison de M. Nicolas Girod, en face de la Bourse Hewlett.

Il a été de plus résolu dans la dernière séance de la société médicale que les personnes aisées qui voudront profiter de cette occasion pourront se faire vacciner moyennant une rétribution de $5; moitié de cette somme sera versée dans la caisse des orphelins et l'autre moitié servira à fonder une bibliothèque médicale.

11mai Le secrétaire général, PUISSAN.

LE docteur VITAL FONDADOUZE a l'honneur de prévenir ses clients, les personnes qui voudront l'honorer de leur confiance, et le public en général, qu'il vient de transporter son domicile dans la maison qui forme l'encoignure des rues Bourgogne et Hôpital, et que là, il se fera un devoir et un plaisir de donner par jour quatre heures de consultations gratuites (de dix, jusqu'à deux heures de l'après midi,) aux personnes qui, l'indigence empêche d'approcher près d'eux un médecin ; il vaccinera en même temps les enfans de ces mêmes personnes. 5juin1a

MAISON DE SANTE FRANKLIN.

CET établissement est à présent ouvert pour la réception des malades. Prix—à l'ordinaire $1 par jour.

Chambres à part depuis $3 jusqu'à 5 par jour.

Petites vérolés à l'ordinaire $3 par jour.

Pour entrer s'adresser à la maison de santé, ou au cabinet du docteur Lunenberg, rue des Remparts no 17. 21mai

AUX CHARRETIERS.

ON demande 20 ou 30 charrettes et tombereaux pour transporter le poids d'environ 100 tonneaux de la Levée à l'établissement de gaz. S'adresser au bureau de la compagnie, rue du Camp. 30 juin

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans—Présent l'hon. Charles Maurian, juge—no 8241—James Vance contre ses créanciers—Il est ordonné qu'une assemblée des créanciers de James Vance ait lieu en l'étude de Wm. Y. Lewis, not. pub, le 20 juillet prochain, pour accepter l'abandon, et délibérer sur les affaires de dit insolvable Vance. Par ordre de la cour. Au Greffe. N. Orléans, 13 juin 1835.

16 juin—4,2pe ARMAND FITOT, greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse pour la Paroisse et Ville de la Nouvelle Orléans—A Lewis et Cie. contre ses créanciers—Présent l'hon Charles Maurian, juge—23 juin 1835—La cession des propriétés des pétitionnaires ayant été acceptée par la Cour, pour le bénéfice des créanciers, Il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers ait lieu au bureau de Théodore Sachers notaire public, le Samedi 25 juillet prochain, afin de délibérer sur les affaires des dits pétitionnaires, et en même temps toutes poursuites contre les dites personnes et propriétés est et demeurent suspendus—J F Benjamin est nommé avocat pour les créanciers absents.

Par ordre de la Cour. Au greffe le 24 juin 1835.

25 juin—2pe F A GUYOL, dép greffier.

MADAME DELAMORINIERE, arrivant de Paris a l'honneur de prévenir Messrs. les pères de famille, quelle vient d'ouvrir en cette ville une maison d'éducation pour les jeunes demoiselles.

Les différentes branches d'instruction, seront :

La lecture, l'écriture, l'arithmétique, la grammaire française, la géographie, l'histoire et les ouvrages à l'aiguille, les principes de la religion ne seront point négligés.

Sans doute les élèves ne s'appliqueront pas simultanément aux différentes études indiquées ci dessus ; la division de travail sera basée sur l'âge, sur le savoir, et sur les dispositions de chaque élève.

Mme Delamorinière ne négligera rien pour justifier la confiance dont les familles l'auront honorée, et tout ses efforts tendront à former le cœur et l'esprit de ses jeunes élèves.

Des professeurs distingués sont attachés à cet établissement, parmi eux il y en a un qui enseignera l'anglais.

Mme. Delamorinière donnera particulièrement des leçons de Piano.

Elle recevra des pensionaires, des demi pensionaires et des externes.

Sa maison est rue Bourbon no 272, entre Dumaine et St Philippe. 2 juil—6

AVIS.

LES soussignés ont fait des applications au Bureau d'Assurance des Négocians pour le renouvellement de trois certificats émis en faveur de M. William Frost jr. comprenant ensemble 50 actions du fond capital de la dite compagnie : lesquels certificats ayant été perdus ou volés, avis est donné par ces présentes que si les dits certificats ne sont pas retrouvés dans 60 jours, ils ne seront renouvelés, ni négociables, ni transmissibles.

8 juillet—3m,2pe BRIDGE, VOSE & Co.

Banque du Commerce de la Nouvelle Orléans.

LE président et les directeurs de cette institution ont aujourd'hui déclaré un dividende de 4 0-0 pour les 6 mois expirant aujourd'hui, au montant du capital payé à la banque, aux termes de la charte lequel dividende sera payable aux actionnaires ou à leurs représentans légaux, après ou le lundi prochain, 13 courant.

7 juil— JOSEPH BAUL, caissier.

DEMANDE.

DEUX ou trois bons ouvriers ébénistes auront de l'ouvrage en s'adressant immédiatement rue Royale no 144. F SEIGNOURET.

7 juil—tf

DEMANDE DE DOMESTIQUE.—On souhaite avoir à loyer une négresse blanchisseuse et vapeur cuisinière. S'adresser au bureau de cette feuille.

7 juil—d

AVIS—Le bureau de la compagnie du chemin à coulisses de la Nouvelle Orléans et de Carrollton, pour ce qui a rapport aux affaires de la banque sera ouvert tous les jours excepté les dimanches, depuis 11 heures du matin, jusqu'à 2 heures après midi, rue St Charles, no 7, où l'on donnera les certificat &c.

7 juil—10 JN NICHOLSON, caissier.

AVIS.

VICTOR DE LA COVA informe ses amis et le public en général qu'il a repris son genre d'affaires de courtage et de commission, et qu'il a établi son bureau rue St Louis no 49, à toucher la Bourse Hewlett.

6 juillet—4

AVIS.

MADAME MAILFER a l'honneur de prévenir MM les amateurs qu'elle vient d'établir de l'autre bord du fleuve, vis à vis le Ferry, un Tir au Pistolet.

L'ouverture en aura lieu Dimanche prochain, au matin. Elle continue toujours à tenir son ancien établissement du même genre au lac.

Elle espère que la bonté des armes, et la promptitude du service mériteront la bienveillance des amateurs pour les deux établissemens. 3 juil—4

DEMANDE D'UN GARCON BARBIER.

UN bon garçon barbier, bien recommandé trouverait de l'emploi et de bons gages en s'adressant rue de Chartres no 151. 3 juil—tf

AVIS—Le soussigné informe le public que la société qu'il avait formée avec M. V. Fernandez, sous la raison de U. David & co. a été dissoute d'un commun accord dès la fin du mois de mai, et qu'il s'est chargé de la liquidation des affaires de la dite société, et qu'il en a formé une autre sous la même raison le 1er juin, avec M. César Fraisse. U. DAVID,

30j Pharmacien, encoig. Rampart et Orléans.

AVIS est par le présent donné aux souscripteurs du fond capital de cette institution, qu'ils auront à payer le 1er novembre vingt piastres par action sur le montant de leurs souscriptions.

D'après une résolution adoptée par la direction, la banque accordera un intérêt à raison de cinq pour cent par an aux actionnaires qui en auront d'avance le montant de leurs souscriptions. Par ordre de la direction,

30 juin L FGENERES, secrétaire.

A VENDRE—Des actions de la Banque du Gaz, Banque du Carrollton Rail Road, Banque des Mechanics, Compagnie d'Assurance de l'Océan, Compagnie des Architectes du 3ème district, et 600 de la Banque de l'Union.

3 juillet EDW. GOTTSCHALK, courtier.

AVIS—Si un nommé DAVID RIDEY se trouve à la Nouvelle-Orléans, il est prié de se présenter chez les soussignés qui ont à lui faire des communications intéressantes pour lui. THEODORE NICOLET & co.

16j no 26, rue Bienville.

Compagnie d'Assurance et de Manufacture d'Huile de Graines de Coton de la Louisiane.

Nouvelle Orléans, 26 juin 1835.

LES souscripteurs au fonds capital sont requis de se présenter au bureau de la compagnie, encoignure des rues du Camp et de la Commune, conformément aux dispositions de la charte pour donner sécurité pour cette partie de leur souscription qui n'a pas encore été payée.

Par ordre de la direction.

29 juin R CLAGUE, secrétaire.

DIRECTEURS de la Compagnie de Banque et du Gaz de la Nouvelle Orléans.

Edward Yorke, Président.

James H Caldwell,	Thos Banks,
Joshua Baldwin,	J C Cash,
Samuel Thompson,	J Berry,
J A Niven,	S Hermann, Sr.

Comité pour les travaux du Gaz.

James H Caldwell, Président.

J Berry,	J A Niven.
J Baldwin,	E Yorke.

27j

EN débarquement du navire Rosanna, et à vendre par Osmin Bigourdan, rue Toulouse no 23, ou par P Lataye, rue Royale no 147.

270 sacs café première qualité de Santiago de Cuba.

OSMIN BIGOURDAN.
7 juil CHS GROS.

LES soussignés offrent à vendre les marchandises suivantes, savoir : 190 barils son du riz américains, de preuve, 20 pipes genièvre de Hollande; 30 pipes huile à brûler de 1ère qualité; 200 sacs de poivre; 20 balles clous girofle, 500 paquets de capelle; 200 caisses sardines; 400 do. savon; 200 do blanc de baleine; 50 do moutarde; 50 paniers champagne de 1ère qualité.

LEGENDRE & SAMORY,
29j no 54, rue Toulouse.

MOUSSELINES à raies et à carreaux—6 caisses mousselines superfines et communes à raies et à carreaux, dessins entièrement neufs; 2 caisses Ecossaises de goût 6-4, moustiquaires, à vendre par

ANDREWS & BROTHERS.
7 juil no 19, rue de Chartres.

SAIN DOUX, JAMBON & FARINE &c.

LE soussigné offre à vendre, 2000 barils de sain doux en bon ordre pour l'exportation, 500 barils de farine fraiche première qualité ; 150 de Whiskey rectifié ; 300 do o Whiskey commun ; 40 boucaudes jambon, première qualité ; 20 tierçons de do ; 70 boucaudes côtés, pore frimo et fumé ; bœuf prime en baril et demi barils ; vitres, charrues &c. à vendre par G DORSEY.

7 juil no 28 Nouvelle Levée.

A VENDRE à bon marché, un jeune nègre maçon, âgé de 22 ans, bon ouvrier et habile à tout ouvrage : pleinement garanti. On ne le vend que parceque son maître quitte le pays. S'adresser à

5 juillet EDW. GOTTSCHALK, courtier.

EN débarquement du navire Alab